

VARIOLE DU SINGE

Vous présentez des symptômes de variole du singe et avez été vous faire tester.

Dans l'attente du résultat de votre test, et pour éviter de transmettre la maladie à d'autres personnes...

Evitez :

- ➔ De sortir de votre logement,
- ➔ De sortir de votre chambre si le logement est partagé,
- ➔ De rencontrer d'autres personnes,
- ➔ De vous rendre dans des lieux où se trouvent de nombreuses personnes et où vous ne pouvez pas garder vos distances (par ex. transports publics).

Dans tous les cas :

- ➔ Si vous devez sortir ou croiser d'autres personnes : mettez un masque et couvrez les boutons,
- ➔ Evitez de partager des objets (draps, linges, vaisselle).

Si votre test est positif, un membre du Service de la médecin cantonale vous contactera. Selon vos symptômes et la localisation de vos lésions et après évaluation des risques, des recommandations adaptées et spécifiques vous seront transmises, à appliquer durant toute la période de contagiosité.

Pour plus d'informations :

- ▷ Un site internet : www.ge.ch/variole-du-singe
- ▷ Un numéro de téléphone 022 546 55 27 (pour poser des questions ou échanger de façon confidentielle avec du personnel formé sur la variole du singe, lu-ve de 9h à 17h / sa de 9h à 13h)
- ▷ Une FAQ : www.ge.ch/document/29169/telecharger disponible aussi depuis le QR code.

